



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2267

Eglise Saint Nizier - Restauration intérieure - 1 rue St Nizier, à Lyon 2ème - Opération n° 02017513 - Lancement des travaux de l'opération, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2267 - EGLISE SAINT NIZIER - RESTAURATION INTERIEURE - 1
RUE ST NIZIER, A LYON 2EME - OPERATION N° 02017513
- LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION, ET
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1,
PROGRAMME N° 20005 (DIRECTION DE LA
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Eglise St Nizier -
Restauration intérieure ».

Par délibération n° 2021/617 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le lancement
des études de l'opération « Eglise St Nizier - Restauration intérieure » et l'affectation
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation
des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Conservation du
patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », n° 2015-1, programme n° 20005.

Cette opération a été retenue dans le cadre de la quatrième « Convention patrimoine
État/Ville de Lyon 2019-2024 ».

Après consultation, conformément au code de la commande publique, les études de
maîtrise d'œuvre de cette opération ont été confiées au groupement de maîtrise d'œuvre
dont le mandataire est le cabinet RL & Associés, pour un montant de 137 717 €HT.

L'opération de restauration intérieure devait permettre de restaurer les bas-côtés, les dix
chapelles latérales et les mosaïques de la crypte. La réception de l'estimation financière
au stade d'avant-projet définitif a imposé un phasage des travaux afin de respecter
l'enveloppe financière. Ainsi, dans le cadre de la phase 1, l'opération actuelle va
permettre de restaurer le bas-côté sud, les cinq chapelles latérales sud, les mosaïques de la
crypte, et rendre l'église accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le coût global de l'opération au stade des études d'avant-projet définitif est de 3 300 000
€TTC (valeur octobre 2022), hors découverte éventuelle d'amiante. Cette opération sera
financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°
2015-1, programme n° 20005.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôles
techniques et autres marchés d'études, seront attribués en application des dispositions du
code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/617 des 25 et 26 mars 2021, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 02017513 « Eglise St Nizier - Restauration intérieure » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n°20005, AP n°2015-1, opération n°02017513, et imputée aux chapitres 20, 21, 23, 26 et autres, fonction 312, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

| | |
|---------------------|--------------|
| Réalisé antérieur : | 1 620 €; |
| 2022 : | 80 000 €; |
| 2023 : | 1 968 380 €; |
| 2024 : | 1 100 000 €; |
| 2025 : | 150 000 € |

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET